

# Mon code de vie à l'école

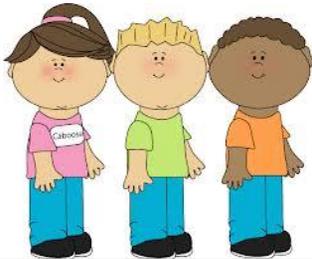
## RÈGLES DE VIE

Les règles de vie de l'école sont basées sur le respect de soi, des autres et de l'environnement.

Elles sont à lire **attentivement** avec votre enfant.



J'écoute quand un ami parle.



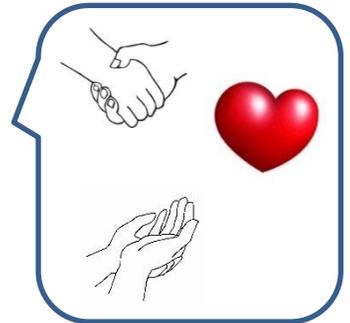
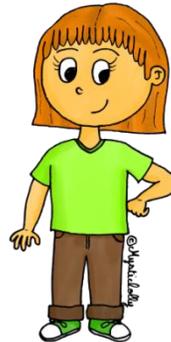
Dans le corridor, je circule à droite, un derrière l'autre, calmement et je parle à voix basse.



Je suis doux et je prends soin des amis qui m'entourent.



Je lève la main quand je veux parler en groupe et je choisis le bon moment pour parler aux autres.



Je parle poliment et gentiment aux autres.



Je me lave les mains.



Je prends soin des locaux et du matériel que j'utilise.



Je range le matériel que j'utilise.



Je ne lance pas d'objets ni de balles de neige.



RÉCET préscolaire

Je laisse mes jouets et autres objets à la maison.

Conducteur/trice



Directrice,  
secrétaire



Enseignant(e),  
éducateur (trice),  
surveillant(e)



Je suis à l'écoute des adultes qui m'entourent.



## RÈGLES DE VIE

Les règles de vie de l'école s'appliquent également en tout temps sur les heures du service de garde et de l'heure du dîner. La conduite des enfants doit témoigner du respect envers les autres enfants, les éducatrices, les surveillantes et l'environnement.

### À savoir :

Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPod, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.)), ordinateur ou appareil photo est interdite dans les locaux de classes (incluant les gymnases) où sont dispensés les cours, sauf dans les cas suivants :

- lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant; ou
- si l'état de santé d'un élève le requiert\* ou
- si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent\*.

\* Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

En cas de non-respect de ces dispositions, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et le remettre à la direction de l'école qui demandera aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école.

## CONSÉQUENCES

*Si je ne respecte pas ces règles, on me demandera, soit de :*

- Réfléchir, isolé du groupe ;
- M'expliquer, trouver une solution ;
- Discuter avec l'ami ;
- Nettoyer, réparer, remplacer ou payer ce que j'ai brisé ;
- M'excuser ;
- Ou je perdrai peut-être un privilège.

J'ai lu les règles avec mon enfant et je m'engage à soutenir le personnel de l'école dans leur démarche auprès de mon enfant.

---

**Signature d'un parent**

---

**Date**

## TRANSPORT SCOLAIRE

Pour la sécurité de votre enfant, UNE SEULE ADRESSE (sa résidence ou celle de la gardienne) est acceptée pour l'aller et le retour. Nous demandons votre collaboration pour nous aider à inculquer à votre enfant les règles de sécurité suivantes :

### Par mesure de sécurité :

- Je marche pour me rendre à l'arrêt ;
- J'attends calmement sur le bord de la rue ou du trottoir ;
- Je ne lance rien sur les véhicules ;
- Je regarde attentivement avant de traverser et surtout, je m'assure que les feux clignotants sont en fonction sur l'autobus ;
- J'évite d'apporter des objets dans mes mains.

### Quand l'autobus arrive :

- Je me place en rang ;
- Je ne joue pas autour de l'autobus.

### Dans l'autobus :

- Je demeure assis à ma place et reste calme ;
- Je peux discuter avec un ami ;
- Je peux regarder par la fenêtre ;

### **Il est interdit de :**

- Lancer des choses ; se promener ; se mettre sur les genoux ; crier ou dire de mauvais mots ; manger ou boire.

### Au retour :

- Je me dirige immédiatement vers ma maison ou celle de ma gardienne. Par mesure de sécurité, nous demandons qu'une personne mandatée par le parent attende l'enfant à l'arrêt.



## TRANSPORT SCOLAIRE CONSÉQUENCES



### **Le transport scolaire est un privilège et non un droit**

Lorsqu'un élève ne respecte pas les règles ou représente une menace pour sa sécurité ou celle des autres, le transporteur fait parvenir à l'école un rapport disciplinaire.

#### **Au 1<sup>er</sup> avis :**

L'enfant est rencontré par la TES et les parents sont avisés par courriel.

#### **Au 2<sup>e</sup> avis :**

L'enfant est rencontré à nouveau par la TES ou par la direction. Nous communiquons par courriel ou par téléphone avec les parents pour discuter de la situation et nous leur faisons parvenir un 2<sup>e</sup> avis.

#### **Au 3<sup>e</sup> avis :**

Nous renouvelons les démarches précédentes et envisageons la possibilité d'une suspension du service du transport pour 3 jours si la situation ne s'améliore pas.

---

**Signature d'un parent**

---

**Date**